



Modalités du Processus de Sélection Chef de projet IT Senior / Expert Forms

La commission d'évaluation des candidats procède à La sélection des candidats en suivant les étapes suivantes :

1ère étape : Examen des dossiers et élimination des candidatures ne répondant pas aux exigences minimales

- Etude des dossiers et vérification des conditions éliminatoires sur la base des justificatifs demandés (copies certifiées conformes des diplômes, attestations de travail, justificatifs de l'expérience, justificatifs des références).
- Elimination des candidatures non conformes sur la base des documents présentés avec le dossier de candidature.

A cette étape les critères éliminatoires sont :

1- Pour le Chef de projet IT Senior :

- Etre titulaire d'un diplôme d'ingénieur en informatique ou autre spécialité équivalente.
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans
- Avoir participé à au moins cinq (03) projets informatiques dans le secteur bancaire ;

2- Pour l'Expert Forms :

- Etre titulaire d'un titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou un master en informatique ou autre spécialité équivalente
- Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq (05) ans
- Avoir participé au développement d'au moins deux (02) projets informatiques sous environnement Oracle Forms dans le secteur bancaire ;

2ème Etape : Notation et Classement des dossiers

Compte tenu des documents présentés dans les dossiers de candidatures, la commission d'évaluation des offres procède à la notation des dossiers des candidats selon 03 critères : expérience du candidat, nombre de participation du candidat aux projets, les certificats du candidat.

La notation des candidats se fera selon la grille de notation suivante :

GRILLE DE NOTATION

Le Critère	Justification du critère retenue	Critères de notation	NOTES
Le diplôme	Copie Certifiée conforme d'un diplôme d'ingénieur en informatique ou autre spécialité équivalente	Obligatoire n'est pas noté	
Nombre d'années d'expérience	Attestations de travail,	10 points pour chaque année d'expérience accomplie en plus des cinq années d'expériences obligatoires avec un maximum de 50 points	
Nombre de référence de projets	Attestations délivrés par l'employeur ou le maitre d'ouvrage ou tout autre document justifiant la participation du candidat à un projet informatique dans le secteur bancaire	5 points pour chaque projet avec un maximum de 30 points	
Certifications	Copie certifiée conforme d'un certificat dans le domaine de l'informatique et des technologies de l'information.	5 points pour chaque certificat avec un maximum de 20 points	
NOTE GENERALE			

Les candidats sont classés d'une manière décroissante selon leur note générale. Seuls les 10 premiers sont sélectionnés pour l'étape suivante, sauf si plusieurs candidats ont exactement la même note que le 10^e. Dans ce cas, ils sont tous retenus, même si cela porte le nombre total de candidats sélectionnés à plus de 10.

3ème Etape : Evaluation suite à des entretiens

Un jury composé des membres du comité de recrutement et du chef de Pôle du métier concerné procédera à l'évaluation des candidats présélectionnés lors de l'étape précédente.

Chaque membre (non observateur) donnera une note d'appréciation A / B / C ou D concernant la motivation et les critères d'éligibilité qualitatives du candidat à savoir :

1- Pour le Chef de projet IT Senior :

- Disposer d'une expérience confirmée dans la gestion de projets IT complexes ;
- Maîtriser les technologies récentes ainsi que les méthodologies associées ;
- Faire preuve d'une forte capacité d'intégration et être en mesure de contribuer efficacement aux réflexions et décisions d'architecture.

2- Pour l'Expert Forms :

- Démontrer une maîtrise approfondie des technologies historiques du système d'information, notamment Oracle Forms ;
- Disposer d'une capacité avérée à assurer la maintenance corrective et évolutive des applications existantes, tout en garantissant leur stabilité et leur performance ;
- Contribuer activement aux initiatives de modernisation, de migration ou d'intégration des applications avec les nouvelles architectures et technologies du système d'information ;
- Assurer un rôle de référent technique afin de réduire les risques opérationnels liés à la dépendance aux technologies patrimoniales ;

Pour chaque critère qualitatif, la note finale attribuée n'est pas une moyenne, mais la **note majoritaire** (celle qui revient le plus souvent parmi les évaluations des membres du jury).

Le classement général s'effectue en comptabilisant le nombre de mentions obtenues par chaque candidat, en privilégiant les meilleures notes dans l'ordre décroissant :

1. Le candidat ayant le plus de **A** est classé premier.
2. En cas d'égalité sur le nombre de A, le classement sera basé sur le plus de **B**.
3. En cas d'égalité sur les B, le classement passe aux **C**, et ainsi de suite.

En cas d'égalité parfaite à la première place après le décompte des notes (A, B, C, D), c'est les notes du **président du jury** qui prévalent pour le choix du candidat à retenir